



N/Ref. 2017/mma /DF  
Service du personnel  
☎ 02/391.00.74

**Le Centre Public d'Action Sociale de Tubize  
procède à un APPEL EXTERNE de recrutement ou à mobilité,  
en vue de pourvoir au poste de  
Directeur Financier (m/f) (nomination au stage)  
(niveau A1) - à temps plein.**

- 1. Emploi :** Appel externe pour la fonction de Directeur Financier (m/f) (niveau A1) pour l'institution.
- 2. Description de la fonction :** Le Directeur Financier remplit la fonction de conseiller financier et budgétaire du CPAS. Son rôle de conseiller financier lui permet d'exprimer son opinion sur les finances de l'institution.
- Ses missions sont expressément décrites à l'article 46 de la loi organique des centres publics d'aide sociale du 8 juillet 1976.
- Le Directeur Financier se voit ainsi, notamment, confier les missions suivantes :
- remettre des avis de légalité écrits, préalables et motivés soit sur demande, soit d'initiative et présenter son rapport annuel, conformément à l'article 46, § 2, 6° et 7°, et § 3, de la loi organique des CPAS du 8 juillet 1976;
  - remettre des suggestions sur toute question ayant une incidence financière au niveau du CPAS;
  - fournir à la Directrice Générale des informations financières fiables;
  - veiller à l'utilisation efficace et économique des ressources;
  - veiller à la protection des actifs;
  - acquitter les mandats des dépenses ordonnancées;
  - effectuer les recettes du CPAS en vérifiant leur légalité ainsi que le respect des procédures et formalités obligatoires;
  - de faire procéder à toutes saisies, de requérir, au bureau des hypothèques, l'inscription, la réinscription ou le renouvellement de tous les titres qui en sont susceptibles;
  - d'avertir les membres du Conseil de l'Action Sociale de l'échéance des baux, des retards de paiement et de toute atteinte portée aux droits du CPAS;
  - dresser les comptes annuels (bilan, compte de résultat et compte budgétaire);
  - participer au comité de direction;
  - participer à l'organisation du contrôle interne;
  - élaboration des budgets et des modifications budgétaires.



**3. Conditions  
requis :**

1. Etre ressortissant d'un Etat membre de l'Union Européenne ;
2. Jouir des droits civils et politiques ;
3. Etre d'une conduite répondant aux exigences de la fonction ;
4. Etre porteur d'un diplôme donnant accès à un emploi de niveau A ;
5. Etre porteur d'un certificat de management public ou tout autre titre équivalent délivré par un organisme agréé par le Gouvernement sur avis du Conseil Régional de la Formation. Ce certificat ne sera toutefois exigible qu'à partir du moment où il sera organisé.
6. Etre lauréat de l'examen de recrutement comprenant deux épreuves, chacune des épreuves étant éliminatoire :

- a) **Epreuve écrite d'aptitude professionnelle (150 points) comprenant:**
- 1) une épreuve écrite consistant en un résumé et un commentaire d'un exposé de niveau universitaire traitant d'un sujet d'ordre général avec prise de notes autorisée (50 points),
  - 2) une épreuve écrite permettant d'apprécier les connaissances minimales requises dans les matières suivantes (100 points) :
    - 1° notions de droit constitutionnel (15 points),
    - 2° droit administratif (15 points),
    - 3° droit des marchés publics (20 points),
    - 4° droit civil (15 points),
    - 5° finances et fiscalité locales (20 points),
    - 6° droit communal et loi organique des CPAS (15 points).

Pour réussir l'épreuve écrite d'aptitude professionnelle, le candidat doit obtenir le minimum requis à savoir 50% des points dans chaque matière et 60% des points sur l'épreuve.

Les Directeurs financiers d'une autre commune ou d'un CPAS nommés à titre définitif sont dispensés de l'épreuve écrite d'aptitude professionnelle.

- b) **une épreuve orale d'aptitude à la fonction et à la capacité de management (200 points) permettant d'évaluer le candidat notamment sur :**

- 1) sa vision stratégique de la fonction,
- 2) la maîtrise des compétences nécessaires à l'exercice de cette dernière en matière de gestion des ressources humaines,
- 3) la maîtrise des compétences nécessaires en management et organisation,
- 4) la maîtrise des compétences nécessaires en organisation du contrôle interne.

Pour réussir l'épreuve orale d'aptitude à la fonction et à la capacité de management, le candidat doit obtenir le minimum requis à savoir 60% des points sur l'épreuve.

Au terme des deux épreuves, le jury établit un rapport sur les résultats desdites épreuves.

Le Bureau Permanent pourra entendre les lauréats avant de proposer un candidat stagiaire au Conseil de l'Action Sociale.



**4. Renseignements complémentaires :** Marie-Madeleine Abdeluahab (02/391.00.74) [marie-madeleine.abdeluahab@cpas-tubize.be](mailto:marie-madeleine.abdeluahab@cpas-tubize.be)

**5. Modalités d'introduction des candidatures :**

Les candidatures, devront parvenir, accompagnées :

- d'une lettre de motivation,
- d'un curriculum vitae,
- d'une copie du diplôme donnant accès à un emploi de niveau A,
- d'une copie recto-verso de la carte d'identité,
- pour les directeurs financiers d'un CPAS ou commune nommés à titre définitif, une attestation justifiant de leur nomination à titre définitif,

par courrier au CPAS, à l'attention du Président F. Jadin, rue des Frères Taymans 32 à 1480 Tubize pour le 31/12/2017. Tout acte de candidature incomplet ou reçu hors délai (cachet de la poste faisant foi) ne pourra être pris en considération.

Sous peine de nullité, un extrait de casier judiciaire modèle 1 datant de moins de 3 mois, devra être fourni pour au plus tard le jour de l'épreuve orale.

L'organisation des examens donnera lieu à la constitution d'une réserve de recrutement dont la durée de validité sera de deux ans.

**6. Situation contractuelle :**

Nomination au stage le plus rapidement possible.

Régime de travail : temps plein (37h30)

Horaire de travail : de 9 heures à 17 heures.

Avantages : Horaire flexible et régime de vacances du service public.

Salaire : Echelle de rémunération des grades légaux (développement 22 ans).

La Directrice Générale,

G. DE VUYST.



Le Président,

F. JADIN.

